

Ce Journal paraît les Dimanches,
Mercredi et Vendredi.

PRIX
de l'abonnement.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an 32 francs.

Six mois 16 »

Trois mois 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro 25 centimes.

Annonces 25 c. la ligne.

Réclames 50 c. id.

L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

On s'abonne :

A LYON. rue St-Dominique.

n^o 1, au 1^{er}. chez M. RÉGAS;

A LA CROIX-ROUSSE. rue du Nord, 3;

A PARIS. à l'Office-Correspondance

LEJOLIVET et C^e, place de la Bourse;

A MARSEILLE. chez M. E. MARTIN, E-

gencié en droit, rue Sibie, 24, A;

Et chez tous les Directeurs des postes et des

messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.
(N^o 11 de huitaine.)

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 9 Janvier 1847.

PATRONAGE SUR L'INDUSTRIE. — PROJET D'UNE FACULTÉ DES SCIENCES PRATIQUES. — NOUVELLES CORPORATIONS.

M. Dumas, doyen de la faculté des sciences, a soumis à M. de Salvandy plusieurs projets et rapports relatifs à l'enseignement scientifique en général. Ce travail est la réponse du savant professeur à diverses questions que lui avait adressées le ministre de l'instruction publique. Le profond savoir de l'honorable doyen est incontestable, et s'il ne s'occupait que de la solution d'un point obscur de la science, nous accepterions presque aveuglément son avis, mais il s'agit d'une question d'un intérêt général immense, d'un projet dont l'exécution peut avoir, sur l'avenir social et humanitaire, une influence extrême, fatale, et, sous ce point de vue, les idées développées par M. Dumas ont droit, de notre part, à un examen sévère, exigent une discussion sérieuse. L'application du système qu'il préconise, ne serait rien moins que la solution de l'un des plus difficiles problèmes dont l'étude absorbe tous les hommes qui s'occupent d'économie sociale. Au moyen de quelques formalités scholastiques, M. le doyen a découvert l'organisation.

L'Université possède déjà une faculté des sciences *théoriques*. M. Dumas, appuyé par la majorité de ses collègues, demande la création d'une faculté des sciences pour la *pratique*, d'une faculté pratique pour l'industrie. Ceux qui se destinent à l'une des professions réglementées par l'ordonnance de création de la faculté pratique, devront *obligatoirement* être munis de certificats, subir des examens, prendre des grades, obtenir des diplômes.

M. le doyen de la faculté des sciences et les partisans de ce curieux projet, pour mieux déguiser leur tendance rétrograde, se sont couverts d'une égide qui pourrait être puissante si la discussion ne révélait pas le résultat dangereux qu'amènerait inévitablement l'application de leur étrange proposition.

Patronage sur l'industrie : tel est le titre qu'ils ont adopté. Le *National*, le *Siccle*, le *Constitutionnel*, ont déjà signalé tout ce qu'il y avait de fallacieux sous cet appel aux sympathies politiques, tous les journaux indépendants doivent protester, à leur tour, contre cet esprit envahissant de monopole. N'est-il pas évident, en effet, que ce serait une grave atteinte à la liberté des industriels, proclamée par notre glorieuse révolution. Il ne faut pas se le dissimuler, les conditions auxquelles on veut aujourd'hui soumettre les employés du chemin de fer, les mécaniciens, les chauffeurs, les conducteurs, on les

imposera demain à une autre catégorie de travailleurs et ainsi successivement, jour par jour, jusqu'à ce que toutes les industries soient enserées dans ce cercle inextricable de formalités que l'on dit protectrices et qui ne sont en réalité que restrictives. Ce sera comme une espèce de cordon sanitaire, poste avancé dont les favoris du pouvoir sauront seuls le mot de passe, barrière infranchissable pour les hommes de savoir, de talent, de génie, si l'indépendance de leur caractère ne leur permet pas de se plier aux exigences serviles d'un haut et puissant patronage.

Ce projet, on le voit, n'est pas, selon nous, une simple question d'attribution universitaire, s'il en était ainsi, nous serions les premiers à l'appuyer, tellement nous redoutons l'esprit envahisseur des corporations religieuses, issu d'une pensée politique, le système rêvé par M. Dumas est l'exhaussement des vœux les plus ardents du ministère, un rouage de plus ajouté à la concentration générale de tous les pouvoirs, un frein puissant au développement de l'intelligence, une arme nouvelle pour combattre, éliminer, prescrire ceux qui oseront ne pas avoir pour les moindres veilles ministérielles, une approbation quand-même.

La portée de ce document que l'on a pris soin d'amoindrir et réduire aux mesquines proportions d'un règlement scholastique est immense; aussi ne nous amuserons-nous pas à examiner la ridicule prétention de préséance, soulevée en faveur de la faculté des lettres par le *Journal des Débats*, qui prétend, que dans le cas où des grades scientifiques seraient accordés par la faculté des sciences pratiques, ils ne devraient être conférés qu'à ceux qui, préalablement, se seraient pourvus d'un diplôme de la faculté des lettres. Cette petite guerre d'étiquette n'est sans doute qu'une habile diversion; mais elle ne nous égare pas. C'est le projet en lui-même que nous blâmons, que nous attaquons de toutes nos forces. Nous le blâmons, parce qu'il trahit une pensée réactionnaire, rétrograde : nous l'attaquons, parce qu'il révèle une tendance restrictive à la liberté du travail, au libre choix des professions, conquête précieuse de 93; nous la combattons, parce que nous considérerions l'adoption de ce règlement comme le premier jalon d'un monopole destructif de toutes nos libertés.

Que l'on ne pense pas, cependant, qu'à notre avis, l'on doit abandonner la vie des citoyens à l'expérience d'un chauffeur, à l'impéritie d'un mécanicien. La science cherche à cloigner de l'homme toutes les chances d'accidents; l'homme doit chercher dans l'instruction les moyens de prévenir les dangers auxquels l'expose journellement l'emploi des machines nouvelles, enfantées par son génie. — Mais cette instruction doit

être publique, gratuite, accessible à tous; que l'on décerne aux plus habiles, aux plus intelligents, des primes d'encouragement; que l'on ouvre dans tous les grands centres de population des salles d'exposition aux diverses industries; ne concentrez pas dans la capitale ces vastes bazars où s'entassent inutilement des produits précieux que personne ne peut apprécier; placez-les sous les yeux de tous, afin que tous puissent les examiner, et soyez convaincu que, de ce moment, vous aurez dans tous les arts, dans toutes les professions, des talents hors ligne, qui donneront une nouvelle impulsion aux progrès et ouvriront une lice brillante dans laquelle se précipiteront avec ardeur de nombreux athlètes. Voilà les grades que doivent prendre les soldats de l'industrie; l'opinion publique élèvera les plus dignes sur le pavois : voilà le meilleur des diplômes. Mais des études réglementées, obligatoires, des grades sans lesquels telles ou telles industries seront inaccessibles, voilà ce que nous ne saurions admettre : les privilégiés ont assez de castes sans en augmenter encore le nombre.

Où nous conduirait d'ailleurs cette création d'une faculté des sciences pratiques, si ce n'est à de nouvelles corporations, à de nouvelles jurandes. Il ne serait plus nécessaire, sans doute, de payer la venue d'un maître, mais il faudrait prendre des inscriptions au secrétariat de la faculté, il ne faudrait plus produire un chef-d'œuvre, car l'obtention d'un diplôme donnerait le droit et supposerait la capacité d'en faire une multitude; l'on ne serait plus obligé de déboursier des sommes importantes pour la cérémonie de l'admission, mais les frais d'inscription, d'études, d'examen, de diplômes, écarteraient, élimineraient une foule d'individus incapables de satisfaire aux exigences du fisc. Par compensation, il deviendrait inutile de limiter le nombre de métiers, puisque le nombre des ouvriers pourrait être réduit à volonté par le refus de diplôme. Et ne sait-on pas comment, dans la plupart des commissions d'études, sont prononcés les admissions et les rejets.

Le projet de M. le doyen de la faculté des sciences doit donc être repoussé impitoyablement comme contraire au principe sacré proclamé par la convention nationale, la liberté du travail, contraire au progrès de l'industrie, contraire aux intérêts matériels de la France.

Une lutte de tous les instants s'est engagée entre les produits du capital et les produits du travail. Le résultat nécessaire de cette lutte, c'est l'abaissement des profits et du capital et du travail.

Le meilleur moyen d'améliorer cet état de crise, c'est de faire cesser ou du moins d'atténuer les causes factices qui maintiennent les prix exagérés auxquels sont cotés les objets de

FRUITIERON DE L'AVENIR.

HUBERT LE FOU.

Un jour, c'était, s'il faut en croire la chronique provençale à laquelle ce récit est emprunté, vers le milieu du XV^e siècle, un homme, vêtu en chasseur, parcourait la fertile vallée que baigne la rivière de l'Arc, à une lieue environ de la ville d'Aix, cette capitale, aujourd'hui déchue, de la vieille Provence.

Après quelques heures d'une marche non interrompue, aux ardeurs d'un soleil méridional et sur un terrain singulièrement accidenté, cet homme s'était arrêté à la porte d'une ferme heureusement placée sur le penchant du coteau qui domine encore aujourd'hui, à l'est, le paisible hameau des Milles.

Il venait demander, aux habitants de cette ferme, une hospitalité de quelques heures.

A peine entré dans la cour qui précédait le logement rustique, il parut frappé du silence profond qui régnait dans ce lieu où se trouvaient pourtant des traces récentes d'habitation; il promena un instant ses regards étonnés autour de lui, et avisa enfin, dans un des angles opposés, assise sur un escabeau de bois, une personne qui paraissait absorbée dans une rêverie profonde.

L'étranger s'approche d'elle, et, à son grand étonnement, il remarqua sur ses traits la plus complète indifférence; elle tenait les yeux fixés vers la terre et ne prenait, d'ailleurs, nullement garde à ce qui se passait autour d'elle.

Toutefois, il essaya de lui adresser la parole.

— Pourriez-vous, dit-il en l'abordant, me permettre de me reposer ici quelques instants, et m'y servir un petit repas, qui, je l'avoue, est pour moi, en ce moment, chose bien nécessaire, car je meurs de fatigue et de faim.

Et la personne à laquelle cette demande était faite, n'avait garde d'y répondre; seulement elle hochait vivement la tête et grommelait sourdement les phrases suivantes qui n'arrivaient que par fragments aux oreilles de l'étranger.

« Anathème et malédiction sur elles! sur elles toutes qui rient de la bouche et qui trompent du cœur; sur elles qui, par le plus odieux des mensonges, ayant dit j'aime à un naïf jeune homme, croient avoir le droit de perdre son présent, en brisant son avenir. Anathème donc et malédiction sur elles!... »

Comme il achevait ces mots bizarres qui ne pouvaient être que l'expres-

sion d'une idée fixe dans un cerveau complètement dérangé, un individu, en costume de villageois, parut tout-à-coup sur le seuil de la ferme; d'un geste poli, il invita l'étranger à entrer, et fit quelques pas au devant de lui comme pour lui servir ensuite d'introducteur.

— J'ai, lui dit-il bientôt, cru entendre que vous demandiez à vous reposer quelques heures ici; s'il en est ainsi, je m'empresse, Monsieur, de vous dire que vous y êtes le bienvenu.

Mais, s'étant aperçu que l'étranger hésitait, en portant ses yeux sur le premier individu qui avait fixé son attention :

— Eh! je vous comprends, poursuivit-il, vous vous étonnez d'avoir entendu les étranges paroles qui ont suivi vos premières questions. Je crois vous devoir, à ce sujet, une explication et satisfaire votre curiosité.

Sachez donc, Monsieur, que le malheureux à qui vous vous êtes d'abord adressé, est un pauvre fou que l'amour, l'amour seul, a rendu ainsi. Il aimait depuis longtemps, et de toutes les forces de son cœur, une femme jeune, riche et belle; et cette femme avait encouragé ses chants et accueilli son hommage de poète, car Hubert était poète; mais un soir, quand elle fut lasse, sans doute, de cet amour de feu, elle, la grande dame, sous un vain prétexte, refusa de le recevoir lorsqu'il se présenta chez elle; puis, le lendemain, lorsque encore il y retourna, on lui dit de nouveau qu'il ne pouvait arriver jusqu'à elle, qu'elle était sortie, que sais-je enfin; puis enfin, le troisième jour, il apprit qu'il ne la reverrait plus. Oh! ce coup fut presque mortel; Hubert avait tout compris; il lui fallait renoncer à des rêves bien doux, oublier tout un bonheur promis et ses illusions dorées; il perdit la raison, le malheureux; il devint insensé! Il y a bientôt vingt mois de cela.

Depuis lors, il gémait dans le déplorable état où vous l'avez trouvé; et si, parfois, de loin en loin, il donne encore quelques signes de raison, ce n'est que pour chanter ses amours méconnus. Tenez, en ce moment encore, l'infortuné redit ses chants de désespoir; écoutez, écoutez!

Et l'inconnu, prêtant une oreille attentive, put entendre les strophes qui suivent :

« Et pauvre je suis né sous une pâle étoile,
» Mes yeux, à peine ouverts, flétris par la douleur,
» Du deuil ont vu sur moi flotter le sombre voile;
» Du deuil à mon berceau!... présage du malheur!

» Ma mère n'était plus; oublié sur la terre,
» Enfant je restais seul, sans soutien, sans ami;
» J'allais mourir, heureux de rejoindre ma mère,
» Mais ce dernier bonheur me fut encor ravi.

» Et pauvre je vivais : Un doux regard de femme
» Fit battre un jour mon cœur; j'espérais, insensé!
» J'étais obscur et pauvre, elle était grande dame,
» Et la dame se rit, et je fus repoussé!... »

« Oui, oui, la grande dame, poursuivit-il encore avec la rage du délire, elle m'a flétri, elle m'a tué. Ah! on ne sait pas ce que c'est que l'amour d'une grande dame : il vous rend fou! »

Puis, au bout d'un instant, il se tut, et l'inconnu, s'étant alors assis devant une petite table sur laquelle était servi un frugal repas, le villageois continua son récit à peu près dans les termes suivants :

— C'est, dit-il, mon neveu, le fils d'une sœur qui est morte, il y a déjà bien longtemps, en me confiant le soin de veiller sur son enfant désormais orphelin.

J'ai accepté avec empressement ce legs pieux d'une sœur aimée. Hubert a grandi près de moi; grâce aux revenus de son patrimoine et à ma petite fortune, il a pu recevoir à Aix le bienfait de l'éducation : et cela a suffi pour développer et faire grandir en lui les élans d'une imagination ardente et poétique.

Dès lors Hubert a donné l'essor à son génie inspiré, et nouveau trouvère, il a accordé son lut et chanté dans ses vers et l'amour et l'honneur.

Il a réussi : ses premiers succès l'ont enhardi, et plus tard enfin, ses chants ont célébré les vertus du sage prince qui gouverne la Provence : René, le bon René lui-même, a daigné encourager les premiers essais de Jacques Hubert.

— Ah! Jacques Hubert! fit l'inconnu en paraissant réfléchir un instant.

— Enfin, dans une de ses excursions à Aix, le hasard, le hasard maudit lui fit rencontrer une dame qui tient de près, dit-on, à une noble famille; il s'en crut aimé, car elle le lui dit; et lui, à son tour, l'aima de toute la force d'un premier amour, d'un amour de vingt ans, et, pendant près de deux années, il n'a plus vécu que pour elle. Puis, la dame, je vous l'ai expliqué tantôt, s'est blasée. et, enfin, elle est partie pour s'éloigner de lui; et, depuis, hélas! depuis, le pauvre enfant est insensé.

Voilà son histoire.

— Et cette dame, poursuivit l'inconnu qui venait de terminer son petit repas; cette dame a pour nom?

— Isaura Bérangère; c'est, à ce qu'il paraît, la sœur de la vicomtesse de R... qui a ses entrées à la cour de notre bien aimé prince. Jugez alors si je pouvais me plaindre et si mes plaintes auraient été entendues.

grande consommation. Pour atteindre ce but, il faudrait remanier d'une manière complète notre système d'impôts et surtout nos droits d'octrois qui écrasent les classes laborieuses. Mais, hélas ! les nombreux ministères qui se sont succédés depuis 1830 semblent avoir adopté pour devise : Laissez faire, laissez dire, laissez passer, à condition toutefois qu'il ne s'agira pas de questions politiques et qu'on ne touchera pas à l'arche sainte de leurs portefeuilles. Que leur importe le plus ou moins de bien-être dont peut jouir la société ; pourquoi se fatigueraient-ils à chercher une solution aux problèmes qui intéressent l'humanité ? Tout n'est-il pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, et n'est-il pas plus facile de se récrier contre la concurrence illimitée, seule cause, selon eux, du malaise social, de déplorer le trop grand accroissement des populations ? Et ne sommes-nous pas vraiment trop heureux, qu'adeptes fervents de Malthus, ils ne proposent pas aux chambres d'enrayer le développement progressif de l'espèce et de réglementer les facultés procréatrices.

H. A.

Renouvellement du Conseil des Prud'hommes.

Nous rappelons à nos lecteurs que les élections pour le renouvellement partiel du Conseil des Prud'hommes commencent demain. Il est important que chacun se rende à son poste, l'influence de ce tribunal spécial sera d'autant plus grande que l'on aura apporté plus de soin dans le choix des hommes appelés à siéger. Voici le tableau des sections appelées à voter, avec toutes les indications utiles.

BONNETERIE.

Lundi 11 janvier, à 4 heures du soir, dans la salle dite des Mariages, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'élection 1^o d'un prud'homme titulaire marchand fabricant, à la place de M. Farabel ; 2^o d'un suppléant de la même classe, en remplacement de M. Viard.

CHAPELLERIE.

Lundi 11 janvier, à 5 heures du soir, dans la salle d'audience du Petit-Parquet, à l'Hôtel-de-Ville, pour nommer un suppléant marchand fabricant, à la place de M. Charezieux.

SOIERIES.

Mardi 12 janvier, à 10 heures du matin, dans la salle des délibérations de la chambre du commerce, assemblée de MM. les marchands fabricants, pour la nomination de deux prud'hommes titulaires, en remplacement de MM. Balleidier et Penel, et trois prud'hommes suppléants à la place de MM. Gariot, Gindre et Gustelle, ces deux derniers renonçant à leurs fonctions.

DORURE.

Jeudi 14 janvier, à 5 heures du soir, dans la salle des Mariages, pour la nomination 1^o d'un titulaire marchand fabricant, à la place de M. Pierre Massard ; 2^o d'un titulaire chef d'atelier, en remplacement de M. Verdier.

SOIERIES.

Dimanche 17 janvier, assemblée de MM. les chefs d'atelier des quatrième et cinquième sections, savoir : la quatrième à 9 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour nommer un prud'homme titulaire en remplacement de M. Charrier, suppléant, à fin d'exercice.

La cinquième, à 10 heures, dans la salle d'Henri IV, pour élire un prud'homme suppléant, à la place de M. Bret, titulaire, dont les fonctions ont cessé le 31 décembre dernier.

La liste des électeurs de la quatrième section ne se compose que de cent quatre chefs d'atelier, celle de la cinquième section n'en contient que quatre-vingt-treize. Ce résultat seul dit toute l'importance des améliorations que réclame l'institution des prud'hommes, le système électoral doit être l'objet d'une révision complète.

— Bon homme, reprit l'inconnu qui avait généreusement payé sa dépense, ce que vous m'avez raconté m'intéresse vivement, peut-être, plus tard je pourrai vous être utile ; mais espérez en des jours meilleurs pour votre neveu...

Et ayant quitté son siège, il ajouta, en se disposant à partir : je me résoudrai de l'hospitalité que vous m'avez accordée... et, croyez-le, nous nous reverrons.

Deux mois et plus s'étaient écoulés et Robert, le villageois de la Vallée de l'Arc, n'avait plus revu son inconnu dont il avait presque perdu le souvenir lorsque, par une belle journée de dimanche, deux brillants cavaliers s'arrêtèrent un soir devant la ferme.

Après avoir lestement mis pied à terre, l'un des deux s'avança et Robert reconnut bientôt en lui le chasseur auquel, plusieurs semaines auparavant, il avait accordé l'hospitalité.

— Vous le voyez, mon ami, dit-il en entrant, je tiens ma parole, j'avais promis de vous revoir dans peu de temps, et me voilà. Mais je n'aperçois pas votre neveu.

— Mon neveu, pauvre garçon ! il est, suivant son usage de tous les jours, mélancoliquement assis sous le saule que vous pouvez apercevoir là-bas.

— Eh bien ! ne troublez pas ses douleurs solitaires ; engagez-le à vous accompagner demain à Aix, et venez tous deux ensemble à mon hôtel. Je vous y attendrai : là, je l'espère du moins, je pourrai peut-être lui faire une révélation importante.

Et avant que Robert eût eu le temps de lui répondre, l'inconnu s'était rapidement dirigé vers son cheval, et était remonté en selle, en s'appuyant à piquer des deux.

— Monseigneur, eut seulement le temps de dire le villageois, chez qui donc aurai-je l'honneur de me présenter ; car je ne sais encore...

— Ah ! c'est juste, acheva l'inconnu ; eh bien ! une fois arrivé aux portes de la ville, vous demanderez à être conduit chez René de Provence.

Et, en disant ces mots, il partit, suivi de son compagnon au galop de son cheval, et tous deux disparurent bientôt dans un nuage de poussière.

La chronique ajoute que le lendemain Jacques Hubert, grâce aux ordres donnés par le bon roi René, était reçu dans le palais même du prince par Isabeau Bérengère qui y avait été mandée.

Huit jours après on célébrait leur mariage à Aix dans l'église métropolitaine.

René de Provence signait au contrat. Hubert n'était plus fou.

E. MARTIN.

tion complète. L'industrie de la soierie, si importante dans notre ville, peut-elle être considérée comme représentée par cent quatre-vingt-dix-sept chefs d'atelier. Evidemment non, il faut que les dispositions de la loi qui régit la condition de l'électorat et l'éligibilité soient changées, et qu'une base plus large soit admise en principe. Plus un nombre de votants sera élevé, plus l'influence des conseils sera grande. Ce qui fait la force de cette juridiction, c'est l'élection ; il faut donc l'étendre au lieu de la restreindre. Nous reviendrons sur cette importante rectification que l'intérêt des justiciables réclame et qui ne peut qu'augmenter sa salutaire influence exercée par cette institution.

Les pouvoirs des prud'hommes suppléants chefs d'atelier, élus il y a trois ans, expirent ; ils vont rendre compte à leurs mandataires de la manière dont ils ont rempli les honorables fonctions qui leur avaient été confiées, ils seront jugés et appréciés suivant qu'ils auront compris leur mandat. Il ne nous appartient pas d'examiner cette question, nous n'avons dans ce moment qu'un droit de conseil à exercer, et nous croirions manquer à nos devoirs si nous ne disions pas aux électeurs : Rappelez-vous que vos suffrages vont créer des magistrats, que sous ce premier rapport vous ne sauriez apporter trop de soins au choix que vous allez faire, il ne suffit pas d'être doué d'une certaine aptitude des affaires, de les connaître, de savoir les traiter, il faut encore les concilier ; mais, à côté de ce devoir, imposé à tout magistrat, il en est de plus grands encore pour les élus des chefs d'ateliers, contre-maîtres, ouvriers, etc. Chaque jour l'expérience révèle la nécessité de nouvelles et importantes améliorations. Les prud'hommes chefs d'ateliers doivent être les apôtres dévoués de toutes les sages réformes que l'industrie réclame.

Moins absorbés que les prud'hommes titulaires, puisqu'ils ne sont appelés qu'en remplacement, les suppléants doivent donner tous leurs instants à l'examen des graves intérêts de l'industrie. C'est à eux de signaler ce que l'organisation actuelle peut avoir de faible, de défectueux ; c'est à eux de proposer, de soutenir, de faire admettre les modifications, les changements, les perfectionnements indiqués par les hommes spéciaux. Que les prud'hommes suppléants soient choisis parmi les plus actifs, les plus intelligents, les plus indépendants, que les suffrages se réunissent sur ceux qui, partisans du progrès, réuniront au désir de faire le bien, un caractère doué d'assez de persévérance et d'énergie pour lutter contre les obstacles d'une aveugle routine, et surtout contre le mauvais vouloir et l'égoïsme.

H. A.

Correspondance particulière.

Paris, le 6 janvier 1847.

On sait que depuis le 15 novembre, des bons de pain sont délivrés par les mairies, afin que ceux qui en sont porteurs puissent payer le kilogramme moyennant 40 centimes.

Mais ce qu'on ne sait pas, ce qu'on aura peine à croire, c'est que cette avance qui monte maintenant à plus de 400,000 l., a été faite jusqu'ici par les boulangers eux-mêmes, et que jusqu'à présent ils n'ont pas encore pu en obtenir le règlement.

— La Presse ne se montre pas très opiniâtre au sujet de la question des subsistances, et ce matin encore elle évalue à 8 ou 10 millions d'hectolitres la quantité de blés étrangers que la France devra acheter avant la récolte prochaine, et à plus de 100 millions de francs la somme qu'il faudra payer d'ici à six ou sept mois. Elle engage par conséquent le commerce et la Banque à montrer une grande prudence, et le gouvernement à décréter par ordonnance que les droits actuels sur les blés ne seront pas relevés avant le 1^{er} août prochain.

— C'est le 4 janvier dernier, que le conseil des ministres s'est réuni pour la première fois, afin de s'occuper de la rédaction du discours de la couronne. On a adopté à l'unanimité un paragraphe sur la suppression de l'indépendance de Cracovie.

— Le roi et la reine des belges doivent partir mardi prochain pour se rendre en Angleterre.

— Il ne paraît plus douteux que la Compagnie du chemin de fer de Paris à Caen, va renoncer à cette entreprise, mais que la Compagnie de Paris à Rennes poursuivra l'affaire, à condition que le gouvernement lui accordera l'ajournement des embranchements de Caen et d'Alençon.

Nouvelles étrangères.

AUTRICHE, VIENNE. — La santé du prince palatin de Hongrie donne toujours des inquiétudes ; on considère son état comme désespéré. Sa maladie consiste dans une inflammation des intestins. Il n'est pas vrai que le gouvernement ait le projet de convertir l'emprunt 5 0/0 en 4 0/0 ; car, lors de la conclusion de l'emprunt 5 0/0, il s'est formellement engagé à ne point opérer de conversion avant l'année 1856. — Pour le moment, on ne connaît pas les conditions sous lesquelles l'emprunt sera conclu. (Correspondant de Nuremberg.)

DE L'ALLEMAGNE DU NORD, 26 décembre. — M. de Kamptz n'a pas obtenu un résultat satisfaisant de la mission dont il avait été chargé relativement au commerce de Cracovie. On ne lui a fait que de légères concessions. Le bruit se confirme que le gouvernement russe a le projet d'établir ses bureaux de douanes à la frontière de Pologne, en sorte que le commerce, quelque borné qu'il ait été jusqu'à ce jour, est menacé d'une ruine complète. (Idem.)

— On lit dans le même journal : Le commerce de Breslau a été informé, par une circulaire officielle, que le gouvernement autrichien avait établi des douanes aux frontières de Cracovie ; mais que ces douanes n'étaient pas encore autorisées à percevoir des droits.

LONDRES. — On dit dans les cercles militaires, que lord Hardinge a été rappelé des Indes, et qu'il sera remplacé dans le gouvernement général de ce pays par le marquis de Clanricarde. Sir G. N. Seymour, plénipotentiaire de S. M. près la cour de Belgique, arrivera bientôt en Angleterre, se rendant à son nouveau poste de ministre plénipotentiaire à Lisbonne.

— On lit dans le Times : Nous apprenons que le voyage de M. Nottinguer à Londres, a eu pour but d'obtenir une quantité d'argent pour la banque de France, et que la banque d'Angleterre a facilité cet arrangement.

LISBONNE. — Nous avons reçu des lettres de Lisbonne du 29 décembre qui renforcent le compte-rendu de la défaite des in-

surgés à Torès Vedras le 22^e et de leur soumission postérieure. Les pertes du côté de la reine sont évaluées à 386 hommes, y compris 38 officiers, tués, blessés ou absents. La perte a été beaucoup moins considérable du côté des rebelles qui combattaient derrière des murailles et des barricades. Les rebelles ont combattu avec la plus grande résolution ; mais lorsque trois compagnies du 2^e d'infanterie chargées de la défense du fort Forca donnèrent, le fort se rendit sur le champ. Par suite de la brave résistance des vaincus, on leur a permis de sortir avec quelques honneurs de la guerre. Les prisonniers sont arrivés à Lisbonne ; ils sont à bord de la frégate, on les y traite avec trop de sévérité. Le comte Bomfin a écrit à l'amiral W. Parker, lui demandant d'user de son influence pour faire adoucir leurs souffrances. (Standard.)

MADRID. — Des dépêches de Madrid sont arrivées ce matin au gouvernement, annonçant que les bandes carlistes avaient recruté de nombreux partisans dans les provinces du Nord et qu'elles commencent à donner des inquiétudes au gouvernement qui a envoyé des troupes de ce côté.

ROME. — Une lettre de Rome du 22 décembre porte les mutations suivantes qui ont été arrêtées par l'administration des Provinces.

Le cardinal Amat est nommé légat à Bologne en remplacement du cardinal Vonicelli qui vient occuper à Rome la présidence du cabinet. Le cardinal Ferretti va remplacer le cardinal della Genga dans la légation d'Urbino et Pesaro ; sont encore nommés : Mgr Grassellini, gouverneur de Rome ; Mgr Rusconi, délégué à Ancône ; Mgr Consolini, délégué à Pérouse ; Mgr Belgrado, clerc de la chambre, etc.

SUISSE. GENÈVE, 6 janvier. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. James Fazy, rapporteur de la commission chargée d'élaborer le nouveau projet de constitution, a lu, dans la séance du grand conseil de lundi, le rapport de cette commission. Quoique ce travail soit assez concis, sa lecture a duré plus d'une heure et demie. M. Cramer, l'un des membres de la commission, dans laquelle il a presque toujours fait minorité, a ensuite demandé à lire un contre-rapport, ce à quoi il a été autorisé par l'assemblée.

Les deux rapports seront imprimés et distribués aux membres du grand-conseil. La délibération ne commencera que lundi prochain 11 du courant.

Les deux rapports ont chacun un caractère qui marque nettement tout ce qui sépare, à Genève, le côté démocratique du côté qui n'a pas foi dans le peuple.

— Des lettres particulières de la Broye (canton de Fribourg), disent que, le 31 décembre, MM. Fasel, docteur, Duruz de Murist et Bersier du Cugy, membres du comité de l'assemblée populaire de Montel, ont paru à l'audience de M. le préfet d'Estavayer, et que le peuple de cette contrée, craignant qu'on les arrêtât, les a accompagnés au nombre de 5 à 600 hommes.

Le conseil d'état a pris des mesures militaires par suite de l'agitation qui règne dans plusieurs parties du canton. Il a, par un arrêté, interdit les assemblées populaires ; il pourra payer cher cette violation de la constitution.

On lit dans l'Auxiliaire Breton du 4 :

« M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante, qui modifie singulièrement l'amnistie espagnole :

« M. le préfet, le gouvernement espagnol vient de décider que les réfugiés carlistes étaient provisoirement exceptés de l'amnistie du 17 octobre.

« Je vous invite en conséquence à ne plus délivrer de passeports aux réfugiés de cette catégorie qui demanderaient à rentrer dans leurs foyers.

« Les réfugiés carlistes qui sont en marche devront être retenus et disséminés dans les départements ou ils se trouvent ou dirigés sur les départements qu'ils désigneront pourvu que ces départements ne soient point interdits.

« Les réfugiés espagnols, autres que les carlistes, ainsi que les déserteurs de la même nation, peuvent rentrer en Espagne en vertu de l'amnistie du 29 octobre.

Dans un article publié aujourd'hui par le Journal des Débats, après avoir constaté que deux écrivains partis d'idées opposées, MM. Vidal et Fix en viennent l'un et l'autre à conclure en faveur de l'association, M. Michel Chevalier s'exprime ainsi :

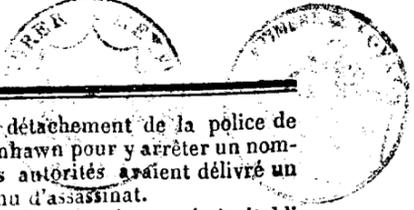
Précisément parce que je vois des hommes d'humeurs si opposées se rallier aux idées d'association, il me semble que l'avenir ne peut échapper à ces idées. L'association semble appelée à servir de contre-poids et de modérateur à cette féodalité nouvelle dont quelques personnes ont cru que la civilisation était menacée. Par la participation qu'elle pourra procurer aux ouvriers et aux travailleurs de tous les ordres, elle contribuera à garantir les faibles contre le dénuement, à relier en un seul corps tant d'éléments aujourd'hui dispersés et hostiles les uns aux autres. C'est une force qui s'exercera au profit de l'ordre sans porter ombrage à la liberté, et c'est pourquoi elle mérite le meilleur accueil.

Affaire des subsistances de la marine.

Le procès relatif aux dilapidations commises dans l'administration des subsistances de la marine, à Rochefort, vient de commencer devant la cour d'assises de la Vienne, à Poitiers. On n'a pas oublié le retentissement que les dilapidations ont eu, même à la tribune de la chambre des députés. Le directeur-général des subsistances, M. Rollet, s'est suicidé en prison ; restent trente-quatre accusés occupant pour la plupart une position sociale élevée. Aussi parmi eux se trouve un garde-magasin, riche et influent, désigné par l'élection pour occuper la première fonction municipale dans la ville de Rochefort. Il allait être nommé maire quand il a été arrêté. Tout à côté de lui se trouve un fonctionnaire du même grade.

Parmi les accusés, il y a beaucoup de meuniers ; à leur entrée dans la salle, quelques-uns sont coiffés du classique bonnet de coton ; beaucoup d'entre eux sont fort âgés et ont dépassé l'âge de 60 ans. Du reste, la physionomie de cette classe d'accusés a un caractère bien tranché : sous les apparences d'une bonhomie naïve, ils dissimulent mal un esprit remarquablement fin et rusé.

Une physionomie se détache au milieu de ce groupe d'accusés, c'est celle d'Emilie Bouet, maîtresse du chef de magasin Théodore Gouin ; femme mariée, elle avait abandonné son ma-



ri et sa famille pour vivre, avec l'agent des subsistances, dans un grand luxe. Vêtue en homme, elle suivait à cheval les parties de chasse que faisait son amant. C'est une jeune femme, jolie, aux allures vives et décidées, dont la tenue ne manque pas cependant d'une certaine distinction; sa toilette toute noire est élégante quoiqu'elle soit modeste. Les deux premières audiences ont été consacrées à l'interrogatoire des accusés.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 6 janvier 1847. — Présidence de M. Bresson.

Douchambon s'est chargé de l'apprentissage de Vincent. Celui-ci a jugé à propos de quitter furtivement l'atelier. Duchambon demande que la convention soit résiliée, mais refuse de délivrer un livret à Vincent, qui ne sait pas encore assez travailler pour être admis en qualité d'ouvrier. Le conseil résilie la convention et ordonne que Vincent devra faire encore une année d'apprentissage.

— Percevaux a renvoyé Rajot de son atelier parce qu'il n'a commencé sa journée qu'à dix heures. Il est vrai qu'il savait que sa pièce pressait; Rajot demande le paiement de sa huitaine. Le conseil, prenant en considération d'un côté le tort de l'ouvrier qui avait été prévenu que sa pièce pressait et d'un autre côté l'exactitude un peu trop rigoureuse du chef d'atelier, modifie le prix de la huitaine et fixe à six francs l'indemnité due à l'ouvrier.

— Préva réclame l'annulation d'un rabais de dix francs qui lui a été fait sur une pièce de velours et demande que son ouvrage soit vérifié. Martin répond que la pièce est vendue et que d'ailleurs le rabais marqué, il y a plus d'un mois, avait été accepté par Préva. Le conseil rejette la demande de Préva comme tardivement faite.

— Carabaet demande que la réduction qui lui a été faite par Belmont-Terret soit réduite de 80 à 40 c. le mètre. Belmont prétend que la pièce a été mal confectionnée. Le conseil charge des experts de l'examen de la pièce.

— Bourdaret réclame à Coste-Morel le huitième que ces messieurs ont du retenir à Vager, auquel il a vendu deux métiers. Le règlement de cette affaire est confié à des arbitres.

J. R.

Chronique locale.

On assure que vendredi soir on a reçu l'avis d'une nouvelle catastrophe sur le Rhône. Le paquebot le *Mississipi*, qui remontait le Rhône avec un chargement important de céréales, a sombré à la Roche Gleni. On avait négligé de l'alléger pour franchir ce dangereux passage, le bateau a touché, dit-on, et la secousse aurait été tellement violente que le paquebot se serait entr'ouvert et presque partagé en deux. On évalue les marchandises à plus de soixante mille francs, le bateau en avait coûté trois cent mille. Nous espérons encore que ce pénible événement ne se confirmera pas.

— Nous recevons à l'instant la lettre suivante, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Monsieur le rédacteur,

Depuis quelques jours on fait circuler dans le public des bruits étranges sur les motifs de la disparition de mon père.

Il est de mon devoir de le démentir et d'affirmer que rien, dans la position de mon père, ne peut motiver cette opinion mise en avant, peut-être, pour rendre moins actives les recherches auxquelles on se livre depuis le 23 décembre.

Agréé, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma haute considération.

L. DECOZO.

— A propos de disparition mystérieuse, nous avons à entretenir nos lecteurs d'un fait qui n'a pas eu du moins de conséquences bien terribles. Une jeune et jolie fille de la campagne, qui venait d'être placée en apprentissage à Lyon, avait disparu depuis plusieurs jours du domicile de ses maîtres, sans qu'il fût possible de retrouver ses traces. Il serait difficile de rapporter toutes les sinistres conjectures auxquelles cet événement avait donné lieu, et de donner une idée du désespoir de sa famille. La police s'était livrée aux perquisitions les plus actives, mais elles étaient demeurées infructueuses.

Le mystère qui entourait cet événement vient enfin d'être éclairci, et nous apprenons que cette jeune fille, vivement éprise d'un homme de son âge, et qui était sans doute payée de retour, n'avait trouvé rien de mieux, pour échapper à toute surveillance, que de fuir la maison dans laquelle elle était placée et de se dérober ainsi aux reproches et aux observations. Arrêtée le 4 janvier avec son amant, elle a été rendue à sa famille.

— Les listes des électeurs censitaires de la ville de Lyon, pour 1847, viennent d'être publiées et affichées.

M. le maire donne avis que les réclamations auxquelles ces listes pourraient donner lieu seront reçues à la mairie, pendant un mois, à partir du 6 janvier.

— Par ordonnance du roi, insérée au *Moniteur* du 5, le sieur Delphin a été nommé agent de change à Lyon.

— Le n° 1550 du *Bulletin des Lois* promulgue une ordonnance du roi, donnée à St-Cloud, le 9 décembre dernier, concernant les fonds départementaux de l'exercice 1845 non employés au 30 juin 1846. Dans l'état annexé à l'ordonnance, le département du Rhône figure pour une somme de 157,192 fr. 85 c., qui, ajoutée à celle de 39,439 fr. 03, représentant les fonds départementaux à cumuler avec les ressources du budget de 1847, forme un total de 196,631 fr. 87 c. à ordonner.

— Le n° 876 de la partie supplémentaire publiée deux autres ordonnances données à St-Cloud et à Paris, les 2 et 18 décembre aussi dernier, concernant l'octroi des communes de Givors et de la Croix-Rousse.

— Avant-hier matin, à sept heures, un bateau venant de Givors, chargé de bouteilles vides, et amarré en amont du pont de la Feuillée, a coulé bas. L'homme d'équipage qui le montait en ce moment n'a eu que le temps de se sauver.

— Le même jour, un tonnelier de la rue Longue, nommé Brochet, a failli être victime d'un accident terrible. Cet homme était occupé à encaver une pièce de vin pour le compte d'un cabaretier de la rue Limace, quand le piquet en fer qui ser-

vait de point d'appui pour retenir la corde a manqué; le tonneau alla infailliblement le broyer, mais il eut assez de présence d'esprit pour se détourner et pour échapper ainsi à une mort inévitable.

— Ce serait résoudre un des problèmes les plus intéressants pour les populations rurales que d'établir et de populariser dans les campagnes des industries qui puissent occuper durant les jours d'hiver les bras inactifs, sans les détourner cependant du travail des champs, qui est le plus sûr, le plus à l'abri des crises, des chômages ou des mécomptes.

Une société des progrès artistiques et industriels s'est formée dans l'arrondissement de Nantua, avec le but honorable et utile d'étendre ou d'acclimater dans les montagnes les industries qui pourraient le mieux y prospérer. De ses discussions il résulte particulièrement que l'art de la tournerie serait une des industries les plus avantageuses à propager. Les montagnes du Bugey possèdent la plupart des bois propres à être ouvrés par le tour.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Haro* de Caen :

Hier, sur la place St-Pierre, une pauvre femme est tombée d'inanition : depuis deux jours elle n'avait rien mangé. Plusieurs personnes sont venues à son secours; on l'a portée dans une boutique, puis une quête a été faite à son profit. Rien n'était pénible à voir comme la timidité avec laquelle elle touchait aux aliments qu'on lui a donnés.

— Un malfaiteur d'une nouvelle espèce qui faisait des siennes depuis quelque temps dans les environs de Chalamont et que la gendarmerie pourchassait en vain vient d'être arrêté d'une façon assez singulière.

Cet individu avait une méthode assez sûre pour exercer sa coupable industrie, il se présentait d'abord comme domestique ou garçon de ferme, puis quand il connaissait bien la maison dans laquelle on l'avait admis, il profitait d'un moment favorable pour faire main basse sur l'argent ou sur des vêtements, puis il décampait, cherchant à vendre ailleurs les divers objets provenant de ses rapines. Déjà il avait sur son compte deux condamnations par contumace, puis encore un troisième vol connu pour lequel une instruction se poursuivait.

Notre industriel le présenta, il y a environ douze jours, dans une propriété de M. Genevay. Le domestique, François Bellaton se trouvait seul en ce moment, mais leste et intelligent, il fut enchanté de pouvoir à lui seul faire la capture que tant d'autres poursuivaient; il conduisit donc notre homme dans une cour, puis tout à coup ferma brusquement les portes à clé et alla quérir la gendarmerie à laquelle il livra glorieusement son prisonnier. Celui-ci est maintenant dans la prison de Trévoux, rendant compte à la justice des méfaits qui lui sont reprochés. (*Journal de l'Ain.*)

— On lit dans la *Mouche* :

« Les peuples réduits à manquer de pain, ne songent guère à tirer le gâteau pes rois. »

— La Pologne n'a pas disparu, disait l'autocrate Nicolas, elle n'a fait que changer de sol. Elle se trouve actuellement... en Sibérie, où je lui permets de se développer à son aise. L'excellent homme !...

— La misère et les maladies se propagent en Chine, et la population accuse les Européens. La France ressemble au Céleste Empire; la seule différence, c'est qu'en France, si la misère est grande, on l'attribue aux Chinois qui la gouvernent.

— Il s'est dit au Château, à l'occasion du renouvellement de l'année, beaucoup de choses qui peuvent se diviser ainsi : — quelques belles, fort peu de bonnes, pas une de vraie !

— On lit dans le *Progrès de Colmar* :

ENSISHEIM. — Une tentative d'assassinat a eu lieu le premier janvier, dans la maison centrale d'Ensisheim, sur la personne du condamné Badel, par le nommé Christ, son codétenu. Ces deux condamnés sont employés dans l'atelier de serrurerie, et Badel est très souvent occupé dans le magasin attenant à l'atelier. En s'y rendant le premier janvier, il fut suivi de près par le détenu Christ qui, sans lui adresser la parole, se précipita pour le frapper d'un coup de poignard. Heureusement pour Badel, un autre détenu, Bernard, qui se trouvait dans le magasin, s'aperçut des mauvaises intentions de Christ, et le retint au moment où il frappait sa victime. Le coup que Christ dirigeait sur la poitrine de Badel fut détourné et l'arme du meurtrier s'enfonça dans le bras gauche de Badel et pénétra jusqu'à l'os. Une lutte s'engagea alors entre Christ et Bernard; et dans les efforts que fit Bernard, il eut sa chemise percée par l'arme dont l'assassin portait un second coup dans le dos de Badel. D'autres prisonniers accoururent alors et se rendirent maîtres de Christ.

Christ a 24 ans, il a été condamné par la cour d'assises de la Meurthe à 7 ans de réclusion pour vol sur un chemin public; antérieurement, il avait été déjà condamné à 2 ans de prison, et après l'expiration de cette peine, à plusieurs années de réclusion.

Christ est un de ces hommes que l'on peut regarder, dans une maison centrale, comme excessivement dangereux; il est froidement féroce, il en a donné la preuve, lorsque on l'a interrogé sur les motifs qui avaient pu le porter aux actes de violence auxquels il s'est livré sur la personne de son codétenu Badel. Il a répondu, je n'en voulais pas personnellement à Badel; si je l'ai frappé, c'est parce qu'il est homme de confiance du sous-traitant de l'atelier; j'aurais préféré frapper M. Saulier ou M. Fichter, contre-maîtres libres, mais ils n'étaient pas là. Si je pouvais recommencer, je frapperais encore, et je n'ai que le regret de l'avoir manqué.

ASPACH-LE-HAUT. — Un assassinat a été commis, dans la nuit du 26 au 27 décembre, sur la personne d'un nommé Walcker, Blaise, âgé de 19 ans, domestique, né à Ballersdorf. Le cadavre de cet homme portait cinq blessures, dont une au côté gauche dans la direction du cœur et qui a dû entraîner la mort immédiate. Les nommés Willmann, Thiébaud et Joseph, oncle et neveu, ont été arrêtés comme auteurs présumés de ce crime.

LA GUERRE SOCIALE EN IRLANDE. — On écrit de Dublin, 30 décembre, au *Standard* :

« J'ai à vous rendre compte d'une terrible mêlée qui a eu lieu samedi au soir dans le petit village de Garranbawn, à six milles d'ici, sur la route de Carrick. Deux habitants ont été tués et deux constables sont en danger de mort par suite des

blessures qu'ils ont reçues. Un détachement de la police de Langbrien s'était rendu à Garranbawn pour y arrêter un nommé Goghlan, contre lequel les autorités avaient délivré un mandat. Cet homme était prévenu d'assassinat.

« Goghlan, au moment où la police se présente, était établi dans un cabaret avec une trentaine de mauvais garnements de son espèce; deux policemen s'étant avancés pour le saisir, on se jeta sur eux et on les renversa, puis on éteignit les lumières et une lutte terrible commença dans l'obscurité : les policemen réussirent pourtant à sortir de la maison; mais Goghlan et ses amis les poursuivirent et une nouvelle rixe s'étant engagée dans la rue, les policemen, sur le point d'être accablés par le nombre et voyant déjà deux de leurs hors de combat, firent feu : Goghlan et un autre individu nommé Monney tombèrent morts, frappés par les balles.

« Malgré cette décharge, les constables, serrés de près, étaient perdus sans l'arrivée d'un renfort qui survint très à propos. Encore le détachement ne put-il faire retraite que tout couvert de contusions, emmenant deux de ses membres grièvement blessés, et laissant au pouvoir des mutins quatre carabines, dont deux entièrement brisées, et trois baïonnettes.

« Une enquête subséquente a établi tous ces faits, a exonéré la police de tout reproche et constaté qu'agissant pour l'exécution d'un mandat légal et dans le cas de légitime défense, elle n'avait fait usage de ses armes qu'à la dernière extrémité. »

— On lit dans la *Mode* :

M. Pasquier, dans son compliment de bonne année, ayant parlé de l'alliance de la liberté et de la monarchie, les ministres ont fait répondre au trône : « Comme vous le dites, le grand problème à résoudre, c'est l'alliance de la liberté et de la monarchie; c'était de faire sentir aux peuples que la liberté a besoin de la monarchie, et de prouver aux princes et aux rois que la monarchie a besoin de la liberté. C'est pour avoir méconnu ce principe, c'est pour avoir cru d'un côté que la liberté était incompatible avec la monarchie; et de l'autre que la monarchie était incompatible avec la liberté que la France a été entraînée dans les orages, etc., etc. » Ceci nous semble rappeler un peu la fameuse romance :

- « La soupe au chou se fait dans la marmite ;
- » Dans la marmite se fait la soupe au chou ;
- » La soupe au chou se fait... »

Et ainsi de suite pendant cent cinquante couplets si l'on veut.

Avec ce genre de raisonnement, il n'y a vraiment pas de raison pour que cela finisse.

Variétés.

LE PREMIER DE L'AN CHEZ LE PROLÉTAIRE.

VISITE DE PAUL A PIERRE.

(Dialogue.)

PAUL. — La bonne année! Pierre, ainsi qu'à ta famille! Mais... je ne vois personne par là... Où sont-ils donc tous, tes petits gâtés? François, Rose et Paul... mon filleul. Morbleu! de la paresse! — aujourd'hui! — Pour le premier de l'an! — Al-lons? fais-les venir, j'ai là quelques oranges et des papillottes qui m'embarrassent... Voyons! mon vieux! appelle-moi ces moutards; que diable!... n'ont-ils pas assez dormi?...

PIERRE, d'un air triste. — Merci! mon pauvre Paul. — C'est que... vois-tu, il fait bien froid aujourd'hui! et... ma foi!...

PAUL. — Eh bien! qu'as-tu à dire? n'as-tu pas là un bon pôle?

PIERRE. — Oui... mais...
PAUL. — Mais quoi?.. sais-tu que tu as l'air bien.. chose pour le premier de l'an?...

PIERRE. — C'est possible, mon cher ami... Je voudrais avoir meilleure mine et te recevoir avec un bon feu et une table un peu garnie, comme l'an passé, si tu t'en souviens; mais dam! que veux-tu?... cette année... c'est différent!...

PAUL. — Assez, Pierre!... Ce n'est pas ce souvenir qui fait que je viens te voir aujourd'hui... Mais tu es un franc badaud, un imbécile, d'endurer de la sorte, toi et tes enfants! Je t'ai déjà dit que toi et moi c'est tout de même!.. Tiens, débarrasse mes poches et laisse encore tes enfants au chaud... Mieux vaut qu'ils soient au lit que par là, dans tes chambres mal fermées... la bise y souffle par porte et fenêtres... Adieu, Pierre! je reviendrais bientôt.

PIERRE. — Oui, mon ami! je ne serai peut-être pas si triste qu'aujourd'hui... Adieu, Paul.

Paul s'en va se disant à lui-même: mais que diable tout cela veut-il dire? Tout est donc à l'envers aujourd'hui. En bas comme en haut il n'y a donc plus de franc-parler?... Se résignerait-on à souffrir toutes les privations côte à côte avec ses semblables, sans crier au secours!!! Allons donc pourquoi ce faux amour-propre qui vous jette en pâture au hideux paupérisme? Qu'est devenu l'humanité, son devoir le plus sacré, le plus impérieux n'est il pas de soulager ses membres douloureux et souffrants?... Hélas! hélas! pauvre Pierre, va!! — Voyons! il me reste encore quatre écus de cinq francs... Allons, vite, pour cinq francs de charbons et pour cinq francs de pain! j'aurai dix francs de resté, c'est assez pour la semaine! Et puis j'irai voir les amis de Pierre pour qu'ils aillent le gronder à leur tour!

Oh! société de bâtards et de voleurs! que de Pierre honteux tu étouffes dans ton sein, parce que tu as trop peu de Paul pour les secourir!!!

J.-J. M. (ouvrier.)

Lyon, le 10 janvier. — Le Gérant, J. REYNIER.

M. Durand, chef d'atelier, rue Duviard, 4, donne avis qu'il a trouvé un paquet de soie. Les personnes qui l'auraient perdu peuvent se présenter chez lui pour le réclamer.

PALAIS ENCHANTÉ. — GALERIE DE L'ARGUE.

Grande soirée fantastique de M. ROBIN. Les expériences seront continuellement variées. On commencera à 7 heures et on finira à 10 heures. Les dimanches fêtes et jeudis.

(60)

Imprimerie de J.-M. DAJAT, cours de Broches, 8, à la Guillotière.

nté sociale, religieuse et politique. — Droit au travail, libre examen, élection.

DEMOCRATIE PACIFIQUE.

Table with pricing for 'Journal quotidien' and 'Journal étranger' in Paris and other departments.

CHIEN PERDU mercredi 30 décembre, un chien lingo charles, race pure blanc et noir, taché au museau, collier en maroquin rouge...

Par brevet d'invention. (Sans garantie du gouvernement.)

BATTANT INVARIABLE DE MERIE pouvant s'appliquer à tous les articles.

On peut le voir travailler chez l'inventeur, rue Bouteille, 43; et chez MM. Masson, rue Bodin, 6; Métrol, Pierre-Plantées, 4; Govaquer, rue des Fantaisies, maison Flavien; Dinan, rue Imbert-Colomès, 3; Donzel-Millet, rue des Capucins, 6; Cornatton, rue de Séve, 6; Mallet, cours d'Herbouville, 21; Carrier, rue Ste-Elisabeth; Touchebœuf, rue Pouteau, 3, etc., etc. (17)

N° Désignation.

- 277 BOULANGER-GRENET. Très bon fonds sit. dans un faub., à céd. attendu qu'on se retire. Rec. ann. 60 à 75,000 f. Gr. loc. Marc. à prix de fac. de 6 à 12,000 f.
278 EPICÉRIE. Aux Terreaux. Bon fonds à céd. p. cause de dép., 2 pièce. au rez-de-ch., plus 2 chambres. Bail 7 ans. Marchandises à prix de factures
281 CAFÉ. Placé sur une place fréquentée. — Bonne clientèle et joli local. A céder attendu qu'on se retire
282 RESTAURANT. Grand et bel établiss. qui offre des avant. tres consid. Nomb. client. — On le cède pour une cause partic. Bénéf. annuel 12 à 15,000 fr.
285 RESTAURANT. Etablissement vis-à-vis d'une bel. prom., local vaste de 2 ét., 9 pièce., cav. voût., très bel. vue. Beau. de déb. On sous-loue pour 560 f.

CLIENTÈLES ET FONDS DE COMMERCE A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :

Table with columns 'Location' and 'Prix' for various commercial establishments.

N° Quartiers.

- 257 CROIX-ROUSSE. Maison en pierres, 4 étages et mansardes, caves voûtées, greniers; les jours sont beaux. On diviserait: le derrière vaut 10,000 francs.
258 BROTTÉAUX. Maison toute neuve et entièrement louée; terrain de l'hopice, 20 mètres carrés. On céderait un fonds de café en sus.
259 JARDIN-DES-PLANTES. Maison neuve en pier. 4 ét. et mans., 5 croisées de faç. Constr. soignée et ngréabl. distrib. On échange.
240 D'OBLEANS. Maison en constr., mont. à 4 ét. double corps de bât., cave voûtée. On échange. contre mais. en ville de 100,000 à 120,000 fr.
241 GUILLOTIERE. Maison bâtie sur le terr. de l'hopice à 2 corps, 2 ét., cour, hang., porte coch.: en tout 24 pièce. Loc. 650, on éch. cont. des march.
242 VAISE. Vaste terrain occ. par des constr. qui sont appl. à une fabr. Matér. cons. Débarc. On échange. avec retour de 40 à 50,000 fr.
243 GUILLOTIER. Construct. en pier. presque achevée; 5 étages, 3 crois., cour fondée, cav. voût., beau. de terr. On échange. contr. du sol à bâtir et soulté.
244 VAISE. Maison neuve en pierres, non achevée et propre à une habitation bourgeoise: elle est précédée d'un jardin clos de murs.
245 PIERRE-SCIZE. Maison en pierres de 5 étages entièrement louée. Bonne affaire.
246 St-CLAIR. Deux mais. cont. prop. à un établ. de teint., tout le mat. relatif à cet état. Aff. avant. p. un teint. ou entr. — On échangerait.

IMMEUBLES SITUÉS A LYON A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :

Table with columns 'Revenu' and 'Prix' for real estate listings in Lyon.

N° Situation.

- 499 BROTTÉAUX. Jolie propriété de revenu et d'agrément, beau jardin faisant angle de rues, deux maisons neuves. On louerait au besoin ou l'on échange
503 ST-GEN'S. Propriété située près de la place, clos de murs; maison de six pièces, jardin, écurie, cour, pompe, vigne, arbres à fruits
504 MILLERY. Jolie maison bourgeoise de 14 pièces, jardin clos de murs, vigne de 30 ares, produit renommé, position superbe
512 OYONNAX (près de). Bonne prop. en pr., ter., verg. et bois; belle mais. au cent. du bourg. On échange. contre un imm. en ville, cet. prop. suscep. de dét.
513 St-TRIVIER (Ain). Bonne propriété en vignes, hautins, pièces d'étangs, prés, terres bois, pâturages. Deux bâtim. 17,000 f. en viag. à 8 p. 0/0 sur 2 têtes
514 MONPLAISIR. Petite propriété agréablement située, jardin d'agrément, arbres à fruits. Jolie maison en pierres. 2 étages, 10 pièces.
515 BELLEY (près de). Superbe propr., chât., jard., salles d'omb., verg., ter., pr., vig., bois de haute fut., tail., plant. de mur. sons. et devant doubler
517 TOURNUS. Prop. de bon rapport, vig., ter. et prés par tiers. Grands bât. d'exp. neufs, sav. cav. voût. — On éch. cont. une mais. en v. av. soulté
518 TARARE. Très bon domaine en ter., vig., jard., prés et bois, d'un revenu net de 4 1/2 0/0. Bâtim. d'exploit. en pierres
519 BELLEY (environs de). Vaste domaine en b. de chêne haute fut., prair. artif. et aut., terres, carr. en pier. à bâtir et à chaux. Chât. et vaste bâtim. d'expl.

IMMEUBLES SITUÉS DANS LE DEHORS A VENDRE DE GRÉ A GRÉ:

Table with columns 'Contenances' and 'Prix' for real estate listings outside Lyon.

Par brevet d'invention,

(Sans garantie du gouvernement.)

BAINS CALORIQUES

AVAPEUR SECHE.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont, au besoin, il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROQUA a l'honneur de recommander au public son établissement de bains calorifiques à vapeur sèche avec aromates. Ces bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien; le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quel que nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche. Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies siphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les bubons pestilentiels, les furoncles, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps (huit jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles); l'enflure des jambes avec excoriation, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers, la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le noli me tangere ou le chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, les verrues sur les mains et sur la figure, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés qui guérissent sans laisser de cicatrices. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

Les bains calorifiques remplacent avantageusement toutes les eaux minérales thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique et qu'ils n'exigent pas comme les autres l'opportunité de la saison. — Le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus habiles, les plus distingués, ont confié à mes soins une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui m'ont valu tous les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains calorifiques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et je m'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir mes semblables, sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

L'établissement des bains calorifiques est toujours rue de Bourbon, 34, à Lyon. (10)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale des écoulements réputés incurables, remèdes gratis si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien, à Lyon, place Bellecour, n° 12. Dépôt, à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 — A Toulon, rue Bonnelot, 2. — A Toulouse, rue de l'Orme-Sec. — Le flacon entier: 5 FRANCS. (12)

NOUVELLES CANNETIÈRES

POUR LES ARTICLES LES PLUS DÉLICATS DE LA SOIERIE,

Par brevet d'invention, d'addition et de perfectionnement,

DU SIEUR PIAVOUX, MÉCANICIEN,

RUE SAINTE-CATHERINE, 4.

Justement renommé pour la perfection et le grand nombre des mécaniques à dévider, et celles dites Cannetières, prévient les chefs d'ateliers qu'il vient de confectionner une nouvelle Cannetière pour les articles les plus délicats de la soierie, et pour laquelle il vient d'obtenir un brevet. On peut la voir fonctionner chez les chefs d'ateliers ci-dessous désignés:

MM. Augier, cours Vitton, 12, fabricant de lustrés. Thomas, rue du Chapeau-Rouge, fabric. de satins et gros de Naples. Brunet, rue du Pavillon, 4, fabric. de gros unis. Perrin, rue Lafayette, 19, fabric. de poults de soie. Gonard, rue du Mail, 22, fabric. de poults de soie et jumelles. Chapotat, ciels Bonniols, maison Janin, fabric. d'unis. Puche, rue de Séve, 4, fabric. de poults de soie. Aniel, faubourg de Bresse, 55, fabric. de gros satin. Rochay, montée Montessuy, fabric. de gros unis. Baland, rue Lafayette, 6, fabric. de gros unis. Signolet, rue Mulet-de-Gerando, 8, fabric. de lustrés. Brunet, place Colbert, fabric. de châles soie. Mermet, impasse Corette, maison Berthet (Cailuire). Perrier, rue du Chapeau-Rouge, 55, fabric. de jumelles. Pignard, côte St-Sébastien, 19, fabric. d'unis. Samhet-Onusson, côte des Carmélites, 55, fabric. de gros unis. Brand, rue Saint-Georges (Commanterie), fabric. de gros unis en large.

Les vieilles mécaniques sortant de ses ateliers sont mises au nouveau procédé pour 55 fr. Prix des nouvelles, 160 fr.; anciennes, 120 fr., garanties cinq ans. Mécaniques rondes à dévider, perfectionnées, sans cordes, à 12 quindres, 160 fr.; dix quindres, 150 fr. Il facilitera le paiement sur de bons renseignements.

Advertisement for 'PATE PECTORALE A LA RÉGLISSE DE GEORGÉ' by Pharmacie d'Épinal. Includes text about its benefits for coughs and colds, and mentions a medal from 1845.

Advertisement for 'GLYSOPOMPES' (glycerine pumps) used for medical purposes. Includes an illustration of the device and text describing its use for various ailments.

Advertisement for 'GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES' (cure for secret diseases) using a vegetable purgative. Includes text about the effectiveness of the treatment and contact information.

Advertisement for 'LA CHAUSSURE AU COMPTANT' (ready-made shoes). Includes text about the quality of the shoes and contact information for the shoemaker.

Advertisement for 'PLANTS DE MURIERS' (mulberry plants) and 'FABRIQUE D'EAU GAZEUSE' (carbonated water). Includes text about the products and contact information.

Advertisement for 'LA GRÈVE DES CHARPENTIERS' (the carpenters' strike) in 1845. Includes text about the historical event and contact information.

Advertisement for 'PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE' (short course in political economy) by V. Considérant. Includes text about the course content and contact information.

Advertisement for 'ORGANISATION DU TRAVAIL' (organization of work) by P. Forestier. Includes text about the principles of the theory and contact information.

Advertisement for 'LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE' (children in the phalanstery) by Hipp. Renaud. Includes text about the dialogue on education and contact information.

Advertisement for 'SOLIDARITÉ' (solidarity) by V. Synthétique. Includes text about the doctrine and contact information.

Advertisement for 'DÉFENSE DU FOURIÉRISME' (defense of Fourierism) by M. Rossi. Includes text about the defense of the doctrine and contact information.

Advertisement for 'LE FOU' (the madman) by F. Cantagrel. Includes text about the analytical table of matters and contact information.

Advertisement for 'DU PALAIS-ROYAL' (the palace royal) by F. Cantagrel. Includes text about the second edition and contact information.

Advertisement for 'LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE' (the new industrial and social world) by G. Fourier. Includes text about the second edition and contact information.